

Présences: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

M. Jean-Claude Doriot.

Mmes Marcelle Bruecher, Monia Ferreira et Christel Stadelmann.

MM. Jean-Richard Bays, Joseph Filippone, Rolf Gosewinkel, Bernard Gret, Patrick Grognez, Jean-Michel Talon, Caleb Walther et Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mmes Marie-Claire Fauconnier, Maja Liew (démissionnaire) et Georgette Morisod. MM. Thierry Cantarini, Alain Hiltmann, Charles Meichtry, Philippe Sonnard et Enzo Verme.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2010

Avec quelques modifications, le procès-verbal est adopté avec une abstention et remerciements à son auteur.

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller, en remplacement de:

2.1. M. Henri Supplicity (soc), décédé;

2.2. M. Christian Mathez (plr), démissionnaire.

La personne devant remplacer M. Mathez ne pouvant venir, sa nomination est reportée au prochain conseil.

Au cours de sa séance du jour à 19h30, les membres du Bureau ont proclamé élu M. Marcel Riedo (soc) en remplacement de M. Henry Supplicity (soc) décédé, conformément à l'art. 67 LEDP, avec le soutien d'au moins 6 signataires de la liste du parti d'origine.

M. Riedo est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

2.Bis Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de

M. Alexandre Staeger démissionnaire.

Au nom du parti Montreux-Libre, M. Emmanuel Gétaz propose M. Christophe Privet en remplacement de M. Alexandre Staeger à la commission des finances. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Christophe Privet est nommé avec 3 avis contraire et 3 abstentions.

3. Communications du bureau, notamment sur la composition des commissions:
- 3.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Alexandre Staeger intitulée «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers»

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence PLR: M. Pierre Rochat

Membres: MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Yanick Hess, Francis Gonzalez, Jean-Bernard Kammer, Jean-Jacques Kiala, Franco Meichtry et Alexandre Staeger

- 3.2. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark intitulée «Pour rétablir la sécurité à Montreux»

Le sujet de cette motion traitant du même objet que le postulat de M. Giannone, une seule commission étudiera ces points 3.2 et 3.5.

La commission suivante examinera cette motion et le postulat de M. Giannone (points 3.2. et 3.5)

Présidence socialiste: M. Denis Golaz

Membres: Mmes Madeleine Müller et Jacqueline Pellet, MM. Salvatore Giannone, Michel Granato, Olivier Mark, Christophe Privet, Domenico Silleri et Bernard Tschopp.

- 3.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Mark intitulé «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?»

Présidence PLR: M. Patrick Aubort

Membres: MM. Christian Allenbach, Emmanuel Gétaz, Daniel Guex, José Jorge, Yann Krebs, Olivier Mark, Jean-Daniel Rochat et Dino Tarussio.

- 3.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Maximilien Graf demandant de sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux.

Présidence des Verts: Mme Madeleine Müller

Membres: Mmes Irina Gote et Marie-Claire Fauconnier, MM. Maximilien Graf, Ahmad Jahangiri, Yann Krebs, Domenico Silleri, Alexandre Staeger et Bernard Tschopp.

- 3.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune

La commission pour ce postulat a été nommée au point 3.2 de l'ordre du jour.

- 3.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer demandant

d'étudier la possibilité de construire une patinoire sur le territoire de la Commune de Montreux

Présidence UDC: M. Salvatore Giannone

Membres: MM. Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Yanick Hess, Francis Gonzalez, Ahmad Jahangiri, Jean-Bernard Kammer, Ludwig Lemmenmeier et Pierre Rochat.

4. Correspondance

M. Le Président a reçu le courrier suivant:

- a) Lettre de M. Alexandre Staeger concernant sa démission de la commission des finances. Il a été remplacé sous point 2bis de l'ordre du jour.
- b) Démission de Mme Maja Liew ayant quitté le sol communal.
Cette conseillère sera remplacée lors d'une prochaine séance.
- c) Lettre de N&S Concept Sàrl – Auberge de Chaulin relative à la fermeture régulière de la route de Chaulin, suite aux différents chantiers en cours.
- d) Lettre de M. Cédric Guichard, chemin de Tornafou 7, 1823 Glion, relative au dépôt d'une pétition en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE.
- e) Lettre de M. Patrick Haari complétant sa déclaration concernant sa démission.

5. Communication de la Municipalité

Les membres du Conseil ont reçu un communiqué de presse concernant la fermeture du parking de la Paix, deux rapports d'activités, le 1er de la CORAT Riviera et le 2e du 2M2C et un bulletin d'information sur la pré-étude du projet d'agglomération. La communication concernant l'interpellation de Mme Gaillet sera mise en discussion au point 12 de l'ordre du jour.

6. Motions, postulats et interpellations déposés

M. le Président a reçu 2 interpellations qui seront développées sous le point 12 de l'ordre du jour.

Trois motions déposés par:

1. Mme Jocelyne Bouquet: «Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville». En fait, selon l'art. 75 chiffre c du règlement du Conseil communal de Montreux, Mme Bouquet dépose le titre de Projet de décision du Conseil suivant: Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville. Elle souhaite développer son projet de décision lors de la

prochaine séance du Conseil communal, c'est-à-dire le samedi 19 juin 2010. D'avance merci de bien vouloir agender ce développement à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

2. M. Christophe Privet: "Pour une plus juste indemnisation du travail des membres du Conseil communal de Montreux".

3. M. Jean-Marc Forclaz et le groupe PLR: "Pour une baisse du taux d'impôt!"

Trois postulats déposés par:

a) M. Patrick Aubort: "Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre?"

b) M. Emmanuel Gétaz: "Pour augmenter le nombre d'appartements à loyers abordables, commençons par reconstruire les Iris".

c) M. Emmanuel Gétaz: "Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leurs fonds propres".

7. Rapports des commissions:

7.1 chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino.

Mme Claire-Lise Gudet fait circuler un livre présentant le patrimoine de Montreux et l'importance que représente la piscine du Casino dans l'imagerie de Montreux. Montreux Libre estime que la Commune devrait s'impliquer plus sur la sauvegarde à long terme de la piscine. Le Casino en profite aussi, face à sa situation au centre de Montreux, et pour l'animation de la région. Le Casino doit également tenir compte des accessibilités et des besoins de la population. Montreux Libre souhaite garder au centre ville ces infrastructures de détente.

Dans les années 70/80 c'était aussi l'emblème des grands moments du Montreux Jazz Festival au Casino, avec des concerts inoubliables. Une iconographie exceptionnelle existe sur cette piscine. Il suffit de se référer aux livres des 30 et 40 ans du MJF pour le constater. Montreux Libre défend le maintien de structures sportives et de culture au centre de notre ville, proche des habitants et visiteurs. Nous défendons aussi la conservation des lieux chargés d'histoire de notre ville. Par conséquent, sachant que la commune a un moyen supplémentaire de pression en tant qu'actionnaire important du casino, nous demandons que la Municipalité réponde à ce postulat en ayant analysé toutes les possibilités de garantir le maintien de cette piscine et son ouverture au public. La Municipalité doit mener une négociation déterminée avec le Casino en étudiant le classement de la piscine comme élément architectural emblématique d'une époque marquante de l'histoire de notre ville. Et si l'histoire attachée à ce lieu est bien mise en valeur la piscine reviendra un lieu de visite, voire de pèlerinage pour tous les anciens festivaliers qui ont des moments inoubliables.

Pour M. Pierre RoCHAT, la démarche a du sens et il comprend cette intervention qui relaie les questions pour un certain nombre d'usagers de ce cadre magnifique. Il s'interroge sur l'outil utilisé pour cette défense. Il s'étonne que, dans le rapport le syndic ait pu dire qu'il n'était pas dérangé par ce postulat. Pour lui, personnellement, il estime que ce postulat devrait être traité

comme une interpellation, puisque le postulat entraînerait un rapport de la Municipalité, puis une prise de position du conseil qui, positive ou négative, sera forcément sujette d'interprétations délicates par les citoyens intéressés, ainsi que par l'actionnaire majoritaire du Casino. Il craint qu'une telle prise de position fragilise la position du municipal administrateur. Il s'agit du domaine privé, d'une société privée, et nous sommes minoritaires dans cette affaire, nous n'avons donc que peu de droit. L'actionnaire majoritaire peut faire exactement ce qu'il veut. Le contexte est peu opportun à exprimer une décision. Rien ne pourra jamais être garanti comme le demande le postulat. Il ne déclare pas ses intérêts, car il n'en a pas. Il est président de la Fondation du Casino Barrière Montreux, structure juridique autonome de la société du Casino qui se borne à recevoir un don annuel du Casino et à le distribuer à divers bénéficiaires en toute indépendance. En conclusion, il rappelle qu'il ne souhaite pas avoir un postulat qui entraînerait un vote du conseil certainement dommageable, il invite le postulant à transformer ce dernier en interpellation comme le règlement le permet, ou si ça n'était pas le cas, il invite tous ceux qui sont sensibles au respect du droit concernant les sociétés privées à refuser la prise en considération de ce postulat.

Quant à M. Alain Imhof, il pense que, à l'approche des élections, la démagogie connaît un développement inquiétant. Il s'agit de l'usage d'une piscine qui fait partie du patrimoine de notre Commune. Il semble ridicule de prétendre que les intérêts du Casino puissent mettre en péril l'usage de cette piscine. Il refuse de changer son postulat en interpellation

M. Pierre Salvi, syndic, estime qu'on fait ici une analyse de forme et non de fonds. Le postulat est recevable et peut donc être traité. C'est une histoire qui uni la Commune de Montreux et sa population face à cette piscine.
La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort, président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide par 47 oui, 30 non et 3 abstentions:
de prendre en considération le postulat de M. Alain Imhof demandant de renseigner le Conseil communal sur les mesures permettant de garantir à la population l'utilisation de la piscine du Casino, au vu notamment de la participation importante de la Commune au capital de la société exploitant le Casino.

7.2 sur le préavis N° 06/2010 sur la solution retenue en vue de l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux

M. Christophe Privet donne lecture de sa prise de position:

“Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Et voilà... Une fois de plus, on me colle les causes perdues, ou que l'on croit perdues! Ne vous inquiétez pas, je commence à en avoir l'habitude (sic).

3 tentatives, on ne dit jamais 2 sans 3, non? 3x que la municipalité revient avec le préavis sur l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux.

3x que les différents commissaires se penchent sur ce préavis, 3x que l'on peut lire dans les rapports et 2x dans les PV de ce conseil, «C'est quoi ce machin»?

Ce machin, c'est un truc qui a été en XXXX 20XX voté par le parlement fédéral dans un but

de remplacer «l'usine à Gaz» qu'était le recensement de la population tous les 10 ans.

Ce bidule, devait être dans une des nombreuses piles de documents que nos parlementaires doivent traiter tout au long de l'année. A décharge pour eux, comme nous, ce sont des miliciens et ils n'ont pas toujours la possibilité de saisir «l'immédiateté» de l'implication que certaines décisions peuvent avoir sur la vie privée de nos concitoyens.

Recensement! Harmonisation! Des mots qui «rassurent» et qui permettent de penser que c'est dans un but «sympa» que l'on va procéder de cette façon.

3x que certains de mes collègues commissaires et moi-même nous nous posons la même question, quelle est la finalité, quel est le but réel de ce projet?
Si je vous dis:

NAVS13, Infostar, SYMIC, Cdc, RegBI, EGID, EWIG, DSI, eCH, GeoPlanet, ORDIPRO, SeCRI, Sedex, Vera, c'est moins «sexy» du coup et franchement incompréhensible pour les néophytes.

Mais certains de ces termes inquiètent à plus d'un titre certains d'entre nous. Cette inquiétude est pleinement justifiée puisque qu'il n'y a toujours pas de réponses à nos nombreuses questions, malgré trois tentatives pour nous l'expliquer.

Ce terme sympathique comme, «harmonisation», m'a rappelé la langue «Novlangue» inventée par George Orwell dans son livre «1984».

Dans 1984, le chef suprême de Océania, BigBrother, abreuvait la population de slogans tels que:

«La guerre c'est la paix» - «La liberté, c'est l'esclavage» - «L'ignorance, c'est la force.» - « $2 + 2 = 5$ ».

Sommes-nous ce soir face à cette situation? Dans l'immédiat, je suis convaincu que non, mais il faut que nous reconnaissons qu'il y a trop de questions ouvertes pour ne pas encore se les poser, avant de voter ce préavis.

Ce qui est inquiétant dans ce projet d'harmonisation, c'est le flou qui règne sur l'usage des données personnelles qui vont être collectées sur nos concitoyens Montreusiens, de quelle façon ces dernières seront traitées dans le futur et aussi à quoi elles vont bien pouvoir servir.

N'oublions pas que les questions qui vont être posées à nos habitants sont très personnelles et que ces derniers n'auront pas d'autres choix que d'y répondre. Dans le cas contraire et comme le précise le préavis de la municipalité, il sera possible de faire appel à nos forces de Police afin d'obtenir de la part de nos concitoyens des renseignements complets.

Ces renseignements ne seront donc plus anonymes comme dans le passé, ils seront également tenus à jour quasi en temps réel, soit tous les trimestres. Du moins c'est le but recherché par cette loi fédérale.

En effet, comme le précise «Le Manuel pour les communes sur l'harmonisation des registres», points 5.1.

Toutes les personnes enregistrées dans les registres communaux et cantonaux des habitants et dans les grands registres de personnes de la Confédération se verront attribuer un nouveau numéro d'assuré AVS (NAVS13) qui servira d'identificateur de personnes pour les questionnaires. Le NAVS13 se prête bien à être utilisé comme NIP parce qu'il reste inchangé pendant toute la vie d'une personne. Le numéro est attribué aux personnes à leur naissance ou lorsqu'elles s'établissent pour la première fois en Suisse.

En dehors des questions personnelles qui seront posées à nos concitoyens, telles que leur religion par exemple, il sera ajouté aux registres des éléments sur leur logement personnel, comme:

- Localisation du logement, soit numéro physique du logement et autres indications.
- Type d'utilisation du logement.
- Nombre de pièces du logement.
- Surface du logement.
- Dispositif de cuisine fixe dans le logement.
- Des indications concernant une personne de référence ou gérance responsable du bâtiment.

Ce sera, conformément à la recommandation décrite au chapitre 6.1, au minimum un total de 21 points affairant à votre vie personnelle qui seront ainsi collectées en plus des 6 points traités pour votre logement.

Une fois cet ensemble de renseignements recueillis, il sera imposé à tous les citoyens de mettre au-dessus de la porte d'entrée de leur maison ou de leur appartement un N° d'identification personnel au sympathique nom de: EWID. Et cerise sur le gâteau, il va de soi que ce «sympathique» EWID sera facturé aux occupants du domicile. EWID permettra à toutes les personnes autorisées, en introduisant ce code présent au-dessus de chaque logement de savoir en quelques secondes, l'ensemble du «pedigree» de ses occupants. En dehors, de ces aspects quelques peu techniques, se posent d'autres questions! Il y a d'un bout à l'autre de la chaîne dans le cadre de la collecte des données, un nombre impressionnant d'intervenants. C'est le maillon faible du système.

De plus dans le préavis de la municipalité, nous ajoutons un intervenant externe à la commune, soit une entreprise privée qui aura la charge de collecter et de compiler les données de nos 25'000 habitants avant de les remettre à notre administration, qui devra les faire parvenir au service des impôts du canton de Vaud, afin que tous ceci soit centralisé avant de partir à Berne.

Pourquoi le service des impôts? Plusieurs de mes collègues en commission se sont aussi posé la question! L'objectif c'est quoi? Une statistique? Une collecte du nombre d'habitant dans un immeuble? Une meilleure visibilité pour les logements? Alors pourquoi devoir faire parvenir ces données au département des impôts? Ce ne serait pas plutôt au service de l'aménagement

du territoire, ou alors au service de la population, ce serait logique, non? Sincèrement, malgré la bonne volonté que la Municipalité a mise pour répondre à cette question, la commission n'a pas eu de réponse! Chers collègues, ce n'est pas la municipalité qui est critiquée ce soir, mais bien «ce machin» pour reprendre les termes de certains.

Certains pensent que nous ne pouvons pas «remettre en question» une décision des autorités supérieures. Il ne faut pas tout confondre, nous prenons le temps de la réflexion et nous nous posons encore des questions encore ce soir sur les objectifs finaux de cette «harmonisation». Les trois commissions n'ont pas suffi, puisqu'à trois reprises le projet a été «refusé».

Oui, comme M. le Syndic l'a confirmé en commission, nous sommes la dernière commune de Suisse à ne pas avoir encore commencé le travail. Oui, il est certain que nous ne serons pas en conformité aux dates butoir fixées par le canton et la confédération, et puis?

Rien!

Si ce soir, nous avons le courage de dire: «Désolé, nous conseil communal de Montreux, élus par les Montreusiens, nous décidons, dans le doute, de faire passer avant tout la vie privée de nos habitants, tant que les éclaircissements nécessaires ne nous seront pas apportés», ceci ne nous coûtera rien de plus! Pas d'amende à payer!

Tout au plus, comme expliqué dans le rapport de la commission, le travail sera simplement imposé par le canton. Soit! Laissons le soin à l'autorité supérieure de prendre cette décision!

Ne soyons pas de simple «béni – oui-oui», il est «malheureusement» de temps à autre nécessaire de dire: «Stop» afin que l'on puisse se poser les bonnes questions et ne pas à avoir à le regretter dans le futur.

Montreux libre, ne souhaite pas, en cas de soucis dans quelques années, devoir expliquer que son commissaire et ses élus, n'ont pas fait leur maximum afin de protéger au mieux la vie privée des habitants de Montreux. Raison pour laquelle, nous voterons contre ce préavis afin de laisser le soin à l'autorité supérieure la responsabilité de sa décision.»

M. Michel Zulauf soulève qu'on doit avoir le sens de la responsabilité et quelque soit la manière dont doit se dérouler ce nouveau recensement, on ne doit pas continuer ce petit jeu. Il suggère donc d'accepter les conclusions de ce préavis. Pour M. Yves Laurent Kundert, comme on est pris par Big Brother, il demande le vote à bulletin secret. M. Pierre-André Spahn, président, rappelle qu'il faut que ce soit demandé au moins par 15 conseillers communaux; au vote, on arrive à 5 ou 6 personnes, donc cette demande est refusée.

M. Daniel Manzini rappelle sa position en commission, à savoir qu'il n'a aucune conviction que ce nouveau système a du sens. Pourquoi aller aussi loin dans ce travail? C'est tout à fait excessif. Il souhaite donc avoir des réponses pour savoir si on doit vraiment aller aussi loin dans cette harmonisation.

M. Pierre Rochat signale qu'il faut éviter le discours démagogique. Il propose à M. Christophe Privet de parler de ce problème à son représentant à Berne et s'il n'en a pas, de rejoindre un groupe qui en a. Pour M. Stéphane Barbey, cette proposition est acceptable, car les points qui pouvaient être modifiés par la Municipalité ont été faits.

M. Emmanuel Gétaz demande s'il est exact que la société BarmaConsult qui serait mandatée effectue aussi des recouvrements? M. Pierre Salvi, syndic, relève qu'effectivement, parmi les activités de cette société, il y a du recouvrement.

M. Christophe Privet demande alors le vote nominatif. M. Pierre-André Spahn, président, rappelle qu'il faut 10 conseillers communaux qui appuient cette demande. Au compte, on en dénombre 9, donc la proposition est rejetée.

La parole n'est plus demandée.

M. Christian Bécherraz, président de la commission donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux refuse par 28 non, 23 oui et 26 abstentions:

1. de prendre acte de la poursuite des opérations imposées par la Confédération en matière d'harmonisation des registres et d'attribution du nouveau numéro d'identification unique personnel aux présidents en Suisse;
2. de prendre acte des mesures prises par la Municipalité;
3. d'accorder un crédit complémentaire sur le compte 110.3185 «Honoraires» à hauteur de Fr. 80'000.— au maximum sur l'exercice 2010, pour couvrir la facture des heures de régie et des frais annexes du contrat avec BarmaConsult, M. Alain Michel, à Bex;
4. d'accorder un crédit complémentaire sur le compte 620.3012 «Traitements auxiliaires» et des comptes liés (charges sociales) à hauteur de Fr. 100'000.— au maximum sur l'exercice 2010, pour couvrir les heures nécessaires, exécutées par du personnel auxiliaire de l'office de la population, soit des agents recenseurs;
5. d'accorder un crédit complémentaire sur le compte 202.3199 «Frais divers» à hauteur de Fr. 30'000.— au maximum sur l'exercice 2010, pour couvrir les frais de modifications des logiciels GEFI et G2I générés par ces opérations;
6. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de cette affaire.

7.3. sur le préavis N° 04/2010 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 5'284'900.— pour l'entretien du patrimoine

Mme Jacqueline Pellet, au nom du parti socialiste, émet de grandes réserves sur ce préavis, notamment sur la façon dont il a été élaboré, avec des aspects disparates dans la rédaction. Les objets présentés sont peu documentés. Le travail des commissaires est donc péjoré par cette approche. Ils ne se rendent plus sur place.

Ce préavis présente un inventaire à la Prévert. Cela devrait être regroupé par genre, voire même présenter un préavis par section, plutôt qu'un seul «monstre» comme ici. Cela péjore également le travail de la commission de gestion qui vient de terminer le contrôle d'un préavis

de 2002 (on peut se poser des questions sur les délais dans lesquels sont exécutés ces travaux). Ce n'est donc pas un problème de fonds, mais de méthode, voire de forme de présentation. Elle souhaite donc que ce préavis soit présenté différemment à l'avenir.

M. Emmanuel Gétaz relève que Montreux Libre votera ce préavis, mais estime que la manière de présenter des investissements pour l'entretien du patrimoine n'est pas acceptable. Durant les travaux de la commission, la Municipalité a dit qu'il s'agissait d'un document de travail et qu'elle ne souhaitait pas présenter un document avec le double de pages qui ne serait que plus difficile à comprendre. Elle a préféré venir en commission avec l'ensemble des responsables concernés. Mais dans cette manière de faire, que deviennent les 91 conseillers et conseillères communaux qui n'assistent pas aux débats d'une commission. Comment peuvent-ils se forger un avis? Comment préparer des questions pour leur représentant dans la commission? La Municipalité par paresse fait l'impasse sur 91% du corps législatif de cette commune. Il serait utile qu'elle se donne les tableaux de bord identiques pour tous les objets inclus dans ses préavis d'entretien. Cela obligerait les services à répondre de la même façon à quelques questions clés permettant de connaître la pertinence de certains investissements. Et les conseillers communaux pourraient aussi s'appuyer sur ces mêmes bases de réflexion. Il en résulterait ainsi une plus grande transparence et un meilleur contrôle. Montreux Libre sera extrêmement attentif à ces points à la commission de gestion et à la commission des finances. Nous constatons que la Municipalité n'améliore pas ses manières de travail malgré les nombreux dysfonctionnements dont tout Montreux a été témoin durant cette législature.

La parole n'est plus demandée.

M. Lionel Winkler, président de la commission donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité (1 avis contraire et quelques abstentions):

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit du patrimoine de Fr. 5'284'900.00 au maximum;
3. de couvrir la dépense par des fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir ce montant par le «Fonds d'entretien du patrimoine» (compte N° 9281.000) pour Fr. 4'999'900.00 et par le «Fonds des égouts» (compte N° 9280.004) pour Fr. 285'000.00;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou convention en rapport avec cette opération.

7.4 sur le rapport-préavis de la Municipalité relatif au Montreux Festival du Rire (07/2010)

M. José Jorge relève que «le groupe Socialiste est convaincu de l'utilité pour notre Commune du Festival du Rire. Cette manifestation complète judicieusement notre offre en spectacles

d'autant plus qu'elle est programmée à une période morose du calendrier des activités artistiques qui se déploient sur la Riviera.

Lors des travaux de la Commission, nos commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à la compréhension de l'objet de la part de M. le Municipal Laurent Wehrli ainsi que du président fondateur et de la secrétaire générale du Festival du Rire.

En particulier, les commissaires socialistes ont été renseignés sur deux aspects que nous tenaient à cœur. A savoir, à quoi se destine l'augmentation du subside et quel est le nombre et le taux d'occupation et de rémunération des personnes employées par le Festival du Rire.

Nous sommes conscients de la complexité de la mise en œuvre de cette entreprise qui demande constamment de ses promoteurs à la fois d'agir dans l'incertitude et de décider dans l'urgence.

Le présent préavis nous semble donc contribuer substantiellement à asseoir le Festival du Rire de manière pérenne. En conséquence, le groupe Socialiste à une très large majorité vous recommande d'approuver le présent préavis.»

Pour M. Alexandre Staeger, «le préavis sur la subvention 2010 à 2012 en faveur du Festival du Rire propose simplement de poursuivre le même soutien que depuis 2007 pour cette manifestation importante. Il s'agit de verser 70'000.– (chiffre arrondi) pour la location du Centre de Congrès (en d'autres termes la location du contenant) et d'investir 100'000.– pour le contenu du festival.

Soyons clairs: les 70'000.– représentent un montant qui fait une sorte d'aller-retour dans les comptes communaux, comme le laisse apparaître une étude attentive des flux financiers entre la commune et la société Centre de Congrès Montreux SA, décrits dans un préavis que nous venons de recevoir. C'est donc une opération neutre pour les finances communales.

Montreux Libre soutient le principe du maintien d'une subvention pour le contenu du festival à hauteur de 100'000.– et votera donc pour ce préavis.

Nous relevons cependant deux éléments:

- D'une part, Montreux Libre estime qu'à l'heure actuelle, le Conseil de la Fondation du Festival du Rire manque fortement d'indépendance vis-à-vis du Conseil Communal, qui se trouve dès lors confronté à une forme de conflit d'intérêt.
- D'autre part, et c'est le plus important pour l'avenir, nous constatons que ce préavis avalise une situation pourtant interdite par l'organe de surveillance des fondations. En effet, le préavis prend acte du fait que le capital de la Fondation du Festival du Rire est totalement dissout et pire, qu'il est actuellement «négatif». En d'autres termes, la Fondation n'a plus un franc de fonds propres. Dans ces conditions, comment la Municipalité peut-elle, dans ce préavis et en commission, nous dire qu'elle nous propose une solution d'avenir pour la manifestation?

De plus en plus, Montreux devient une ville de culture et d'événementiel, plus que de congrès. Le Centre de Congrès accueille désormais en majorité des événements culturels et de divertissement, alors que la part des congrès diminue.

Montreux Libre estime que la commune, qui vient de faire un bénéfice à nouveau mirobolant,

doit investir dans la pérennité des grandes structures culturelles qui contribuent grandement au dynamisme de cette ville, en assurent la promotion principale et en font sa fierté et sa renommée.

Le préavis aurait dû proposer une solution pour renforcer les fonds propres du Festival du Rire et lui donner par conséquent plus d'autonomie et de marge de manœuvre.

Mais il faudrait pour cela avoir un peu de vision et d'imagination sur la manière de réinvestir les bénéfices, en vue d'assurer l'avenir et le dynamisme de Montreux.

C'est la raison pour laquelle Montreux Libre a déposé un postulat, afin de proposer un renforcement des fonds propres des fondations culturelles montreuusiennes. Nous espérons que le débat sur cette question centrale pour l'avenir de Montreux et du Centre des Congrès pourra ainsi enfin avoir lieu.»

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, président de la commission donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à une large majorité (quelques abstentions):

1. d'allouer une subvention annuelle totale au Montreux Festival du Rire de Fr. 169'940.00 pour les années 2010 à 2012;
2. de porter à cet effet, au budget 2010, une subvention complémentaire de Fr. 75'000.00 au Montreux Festival du Rire (compte N° 160.3653);
3. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. de porter les montants correspondants aux budgets 2011 et 2012, soit Fr. 69'940.00 au compte N°150.3161 et Fr. 100'000.00 au compte N° 160.3653.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec le présent préavis.

8. Préavis de la Municipalité:

8.1 relatif aux comptes communaux 2009 (09/2010) (date de la 1ère séance de la commission des finances: le lundi 26 avril 2010);

M. Pierre-André Spahn, président: Les années se suivent et se ressemblent! Encore une fois le résultat des comptes n'est pas conforme au budget voté en décembre et dégage un bénéfice de Fr. 13'800'000.– environ, excédent dû, comme chaque année, à une ou plutôt plusieurs recettes exceptionnelles, les charges étant bien maîtrisées.

Si, dans le fond, je peux me féliciter de l'excellence de ce résultat, je me pose quand même la question de savoir combien de temps allons-nous continuer à capitaliser les bénéfices engendrés chaque année sans rien entreprendre

de concret ou d'innovant pour le bien des montreusiennes et montreusiens?

Ceci étant dit, concernant la discussion à venir, nous allons procéder de la manière suivante, tout d'abord, je vais donner la parole à la Municipalité puis à chaque président de groupe puis nous entamerons la discussion générale et, pour finir, la discussion chapitre par chapitre.

Pour la Municipalité: M. Alain Feissli, municipal, relève effectivement les bons résultats, à savoir Fr. 13 mios de bénéfice, et une marge d'autofinancement de Fr. 20,5 mios. Ce résultat réjouissant s'explique par les éléments significatifs suivants: rigorisme dans les charges - écart important au niveau des recettes fiscales - recettes excellentes au niveau du patrimoine. Il remercie les services communaux pour la grande maîtrise des charges. Au niveau des impôts, on enregistre une augmentation générale de 7% avec 14,45% de plus pour les personnes physiques, et une croissance d'environ 70% pour les personnes morales. Pour les écritures de boucllement, il renvoie les conseillers à la brochure des comptes.

Pour le groupe PLR, M. Olivier Mark relève que «Le communiqué de presse, puis les documents que la Municipalité nous ont adressés confirment ce que le groupe PLR a toujours pensé: Montreux fait fausse route en matière de gestion financière.

Nous relevons d'ores et déjà au moins 4 points que nous souhaitons voir étudiés à fond par la commission des finances:

1. Le niveau d'imposition

Pourquoi maintenir un niveau d'imposition si élevé, alors qu'il est aujourd'hui évident que ces résultats excédentaires à répétition sont principalement le fruit de prélèvements excessifs auprès des contribuables?

2. L'inexactitude des budgets

Quelles mesures peut-on mettre en place pour rendre les budgets communaux plus conformes à la réalité? Depuis des années, l'essentiel des préavis relatifs aux comptes vise à nous expliquer les différences parfois abyssales entre les prévisions et la réalité, notamment au sujet des recettes. Ces erreurs chroniques cachent-elles une volonté politique de masquer la réalité ou sont-elles dues à une mauvaise connaissance des dossiers?

3. La création d'un capital superfétatoire

Enfin, la création d'un capital nous est apparue comme totalement incongrue. Il faut supprimer cette initiative. Il n'y a aucune raison de capitaliser - au sens propre, chers collègues majoritaires - alors que cet argent doit servir aux citoyens, par le biais de projets qui améliorent concrètement leur qualité de vie, et leur offre des perspectives économiques enthousiasmantes. Les Montreusiens paient le prix fort par les impôts, il faut leur apporter les infrastructures auxquelles ils ont droit.

Quand on paie une prestation, il est agréable de la recevoir, en contrepartie, dans un délai raisonnable!

4. L'introduction de bonus

Nous constatons que la Municipalité met en place une politique de bonus pour le personnel en fonction des résultats financiers. Nous comprenons bien que ces bonus ne sont de loin pas aussi importants que ceux mis en œuvre dans le domaine de la finance, notamment. Mais le mécanisme est strictement le même. Nous souhaiterions être renseignés sur l'impact que ces primes au mérite apportent à la politique salariale de la commune à long terme, et espérons que ni les employés communaux, ni le contribuable n'aient à pâtir de décisions hasardeuses à ce sujet.

En résumé, chers collègues, ces comptes confirment clairement que nos nombreuses interventions au fil des dernières années étaient fondées, et que notre stratégie est correcte. Rappelons que nous souhaitons améliorer les infrastructures en faveur des citoyens, dans le cadre d'une politique fiscale raisonnable, plutôt que capitaliser aveuglément sans l'objectif d'investissement.

Merci pour votre attention!»

Pour le groupe socialiste, M. Daniel Manzini signale qu'on peut se réjouir de ce bénéfice. Quant au capital, la question se posera à la commission des finances. Il s'agit de questions techniques, mais cela ne change pas la donne. Pour ce qui est des impôts, un nouvel arrêté d'imposition sera déposé cet automne; par conséquent, la discussion aura lieu à ce moment.

Pour le groupe des Verts, M. Olivier Blanc se réjouit du résultat. Mais il faut être prudent, car ce résultat provient essentiellement d'une hausse de recettes des impôts due à une autre facturation, un autre moyen de comptabilisation. Par conséquent, l'année prochaine, nous ne pourrions pas enregistrer un tel montant. La commission des finances devra être attentive au montant résultant de ce nouveau mode de comptabilisation des rentrées d'impôt. Il faut également tenir compte du montant extraordinaire versé par le Casino, qui ne sera vraisemblablement pas à la même hauteur en 2010. Par ailleurs, il est convaincu qu'une commune ne doit pas fonder sa prospérité sur les jeux.

Pour le groupe UDC, M. Salvatore Giannone relève que quelques questions se posent sur cette manne qui arrive depuis plusieurs années, à utiliser au mieux pour les citoyens.

Et pour le groupe Montreux Libre, M. Gétaz: que faire d'exceptionnel, de visionnaire avec un bénéfice exceptionnel? Beaucoup de communes rêvent de ça, et à Montreux, où année après année on enregistre de bons résultats, aucune réponse à cette question ne vient. Aucune vision, ni pour les jeunes, ni pour les aînés, ni pour les familles, ni pour les associations... La Municipalité se contente d'une attitude de gestionnaire. Par contre elle renonce à faire de la politique avec les dizaines de millions dont elle ne sait que faire. Les projets s'enlisent avant d'être donnés en consultation, par exemple 3 ans et Fr. 40'000.- d'étude pour le réaménagement de la Rouvenaz. Et cela fait 5 ans qu'on attend un nouveau projet pour l'administration communal. Et le site internet de la commune ... Il n'y a qu'un seul domaine où la Municipalité semble avoir un peu d'imagination: c'est d'inventer des réserves comptables pour des amortissements extraordinaires, et maintenant (surprise du magicien) un magnifique capital communal pour caser des millions supplémentaires. Montreux Libre estime que ces bénéfices devraient être investis dans des projets utiles à la population, lutter contre les volets-clos, donner de nouveaux logements à prix abordables pour les familles, aider la culture, le sport. Montreux Libre prend acte que nous sommes riches et sans vrais projets.

La discussion générale est ouverte.

M. Olivier Gfeller relève qu'effectivement tout le monde est heureux de ces résultats, malgré le côté aléatoire de ces recettes. Si certains mettent en cause le fait que le personnel communal puisse profiter de cette situation, il rappelle que le personnel communal a largement contribué à cette prospérité. Il est normal qu'on le remercie pour le travail accompli. Ce serait dangereux de ne pas leur donner cette marque de reconnaissance quand tout va bien et de leur demander des efforts quand tout va mal.

M. Heinz Schoeneich: «L'autre jour, j'écoutais les nouvelles à la radio:

«Montreux, petite cité tranquille nichée sur les bords du lac Léman, plus connu au Japon sous le nom de lake of Geneva, ville célèbre pour ses festivals (jazz, musique, rire) et sa tradition ancestrale d'accueil de nombreuses fortunes à la retraite, Montreux vient de rentrer dans le rang en étant la dernière commune de Suisse à se constituer un capital.

Là n'est pourtant pas le côté extraordinaire de cette décision, non. En effet, les autorités de Montreux viennent de décider de donner ce capital à leurs habitants. Voici comment cela fonctionne:

Pour chaque tranche de 1000 francs d'impôt payée (basée sur une moyenne pluriannuelle) chaque contribuable recevra 1 action.

Les autorités pourront ainsi, et en cela Montreux ne sera pas la dernière, mais certainement la première commune à procéder de la sorte, les autorités pourront ainsi chaque année redistribuer le bénéfice aux contribuables, au prorata de leur bordereau d'impôt.

Sur les comptes 2009, par exemple, cela représente environ 240 francs par action de 1000 francs, ce qui est un rendement très honorable par les temps qui courent.

Nul doute qu'une décision aussi novatrice va faire des envieux dans le monde entier et attirer de nouveaux contribuables à Montreux.

Georges Baumgartner, radio suisse romande, Tokyo»

C'est à ce moment que mon réveil a sonné.

Ce n'était donc qu'un rêve, quoique...

Je vous remercie pour votre attention.

N.B. En 2009, l'impôt sur le revenu et la fortune a rapporté 56'870'880 francs, ce qui représente environ 57'000 actions.

L'excédent de recettes étant de 13'795'000 francs, cela correspond à environ 240 francs par action.»

M. Pierre Rochat rappelle qu'il y a toujours des problèmes au niveau des crèches-garderies, infrastructures manquantes. On devrait mieux réfléchir comment dépenser cet argent.

M. Jean-Pierre Buholzer dédie un billet d'humeur à l'intention du syndic: Montreux encaisse 13 mio de plus. Les réponses données à 24 Heures l'ont sidéré. Les projets d'avenir: rien de visionnaire. Il manque une dimension humaine à ces projets. Pas un mot sur les crèches, sur les jeunes, sur les aînés, pour les gens qui militent dans des associations qui n'ont aucun toit pour leurs activités. Investissements sociaux ... La commune pourrait aider à la construction de logements sociaux qui concernent en premier lieu les habitants aux revenus modestes. Futur hôtel de ville... Préavis sur Montreux Plage pour les montreusiens et les touristes. Il faut venir devant la population non seulement avec des qualités de gestionnaire, mais également en tant que visionnaire. C'est le bien-être de la population qui vous importe plus que les finances, ou la rentabilité des bâtis.

Pour M. Jean-Marc Forclaz, le jugement est un peu simpliste chaque fois qu'on parle d'une baisse d'impôts. Il n'y a pas que les riches qui paient des impôts. On peut penser à tous ceux qui en paient, donc à tous les citoyens, et non seulement une prime pour les employés communaux. On doit également penser à tous ceux qui paient des impôts, et qui ont un faible revenu, ce qui représente la majorité des gens.

M. Stéphane Barbey signale qu'en comparant les divers tableaux présentés, on se rend compte que les charges augmentent toujours, et se rapprochent des recettes. L'écart est de plus en plus petit. On va donc arriver à un moment où les recettes ne vont plus couvrir que les dépenses. Cette année, on a eu une bonne rentrée grâce au Casino. Quel avenir à prévoir si on ne fait rien pour que la distance entre charges et recettes soit maintenue. On doit trouver des solutions concrètes par rapport à la réalité financière de notre Commune.

M. Pierre Salvi, syndic, relève que nous sommes dans l'incapacité d'avoir des recettes fiscales fiables. Le Canton n'est pas capable de donner des chiffres. De plus, pour lui, les journaux ne sont pas faits pour être lus, mais pour être achetés. Le taux d'impôt sera décidé après l'été. La Municipalité ne vous donnera pas de renseignements avant le dépôt de ce préavis sur l'arrêté d'imposition.

La discussion par direction est vite passée, aucun commentaire ou question n'étant relevés.

La parole n'est plus demandée.

Ce préavis est transmis à la commission ad hoc pour étude et rapport.

8.2 relatif aux comptes 2009 du Fonds culturel Riviera (10/2010)

La parole n'est pas demandée.

Ce préavis est transmis à la commission intercommunale de gestion.

8.3 relatif au nombre de membres du Conseil communal d'une part, de la Municipalité d'autre part, pour la législature 2011 - 2016 (11/2010)

La discussion est ouverte. Pour M. Olivier Blanc, la diminution du nombre de membres semble nécessaire, d'autant que tous les groupes n'ont plus de viennent-ensuite et que les partis ont tous de la peine à recruter des candidats. Il déposera d'ailleurs un amendement dans ce sens.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Emmanuel Gétaz

Membres: Mme Jacqueline Pellet, MM. Olivier Blanc, Salvatore Giannone, Denis Golaz, Rolf Gosewinkel, Jean-Bernard Kammer, Heinz Schoeneich et Lionel Winkler.

8.4 relatif au cautionnement d'un emprunt hypothécaire de Fr. 800'000.– au maximum, effectué auprès de la BCV au profit de la société Montreux Noël Sàrl, en vue de la construction d'une halle de stockage et d'entretien à Bex (parcelle N° 6558) (12/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence socialiste: M. Jean-Bernard Kammer

Membres: Mme Marcelle Bruecher, MM. Felice Calvo, Edmond Chevalley, Laurent Demartini, Yves-Laurent Kundert, Marcello Maillard, Pierre Rochat et Domenico Sillieri.

9. Rapport de la Municipalité:

9.1 sur sa gestion pour l'année 2009 (05/2010)

Ce rapport est transmis à la commission de gestion qui est déjà en plein travail.

10. Rapport-préavis de la Municipalité:

10.1 relatif aux collaborations et aux flux financiers entre la Commune de Montreux et la société Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) (13/2010)

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet: ce préavis apporte quelques remarques: tout d'abord, le non respect de l'amendement du loyer payé par la commune. La proposition municipale reviendrait à donner la gratuité des locaux aux utilisateurs, ce que le vote du conseil voulait éviter. L'exploitation du Centre de Congrès est bien sous perfusion de la commune, puisqu'au million de subvention directe, se rajoutent les locations des festivals et de la saison culturelle. Ensuite on enregistre un changement profond dans les activités du 2M2C qui est de plus en plus un centre de culture et de divertissement et de moins en moins pour des congrès. En dernier lieu, ce préavis

présente beaucoup de chiffres et très peu de vision, notamment quant à l'avenir du centre des congrès dont l'alliance avec Beaulieu prend l'eau de toute part depuis que ce dernier a été repris par une société bâloise. Mais il apprécie que le centre des congrès ait enfin décidé de communiquer sur ses futurs projets et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence socialiste: Mme Irina Gote

Membres: Mme Marie-Claire Fauconnier, MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Francis Gonzalez, Yanick Hess, Daniez Manzini, Franco Meichtry et Christophe Privet.

11. Développement des motions et des postulats suivants:

11.1 motion de M. Jean-Marc Forclaz «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge»

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de sa motion:

«Cette hypothèse a été évoquée à plusieurs reprises dans le cadre de ce Conseil. Notamment, lors de notre séance de janvier 2010, au cours de l'examen du préavis traitant du droit de superficie en faveur de l'entreprise H. Giovanna SA, mais encore il y a bien plus longtemps, soit en janvier 1997, lorsque la Municipalité répondait à une interpellation du Conseiller Communal Pierre Rochat. La Municipalité avait alors répondu clairement que la chose serait parfaitement envisageable sitôt qu'une demande serait exprimée dans ce sens.

Dès lors et sachant désormais que la Société Giovanna Holding SA serait intéressée à pouvoir acheter le terrain sur lequel sera édifié son usine, elle l'a dit en commission, il nous semble que les conditions sont réunies pour initier le processus de modification du règlement régissant l'élaboration des conventions de droit de superficie de cette zone.

Cette perspective doit d'autant plus rapidement être envisagée que nous savons que d'autres entreprises de la place pourraient être intéressées par la démarche, notamment Les Blanchisseries Générales SA. Cette évolution nous paraît d'autant plus judicieuse qu'elle encouragera les entreprises intéressées à s'installer plus durablement sur ce site avec tous les avantages évoqués que cela représente en termes d'emplois, de développement, d'investissement, d'image et de fiscalité, pour n'en citer ici que quelques-uns.

Sans vouloir rallonger maintenant, j'apporterai, au besoin ultérieurement tous compléments utiles, je demande à la Municipalité de modifier le règlement régissant la mise à disposition des terrains de cette zone industrielle de la Foge afin d'introduire la possibilité pour les entreprises qui le souhaitent d'acquérir le terrain dont elles disposent en droit de superficie.

Cette proposition est simple et mériterait d'être renvoyée directement à la Municipalité. Toutefois, conscient qu'une discussion préalable en commission est préférable au vu des débats que nous avons déjà eus à ce sujet, je propose le renvoi préalable en commission.

Je vous remercie de votre attention.»

Cette motion sera transmise à une commission lors de notre prochaine séance.

11.2 postulat de M. Ludwig Lemmenmeier «Trafic de drogues à Montreux...»

M. Ludwig Lemmenmeier renonce à son postulat; ses questions seront transmises à la commission sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Mark intitulée «Pour rétablir la sécurité à Montreux» (point 3.2 de l'ordre du jour) et la prise en considération ou non du postulat de M. Salvatore Giannone demandant d'améliorer la visibilité et les endroits sensibles sur notre Commune (point 3.5 de l'ordre du jour).

11.3 postulat de M. Jean-Pierre Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques».

M. Jean-Pierre Buholzer développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal, soit le 19 juin 2010.

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Prisca Gaillet sur «Une limitation de vitesse de 50 km/h sur la route de Glion»

Mme Prisca Gaillet remercie pour la réponse et attend de voir les résultats concrets sur ce point.

12.2 Réponse de la Municipalité à

M. Rudolf Thomann concernant «la route de Chaulin - place d'installation de chantier privé ou passage public»

M. Rudolf Thomann remercie pour la réponse très complète, mais qui n'est pas respectée. A nouveau, certains jours, aucun passage n'a été possible. D'une manière générale, les voies sont trop étroites dans ce secteur. De nombreux appartements ont été construits, il serait donc grand temps d'adapter les voies de circulation, et surtout par la construction de trottoirs. En effet, comment inciter les enfants d'aller à l'école à pied s'il n'y a pas de trottoirs.

12.3 Réponse de la Municipalité à

M. Yann Krebs «un coup de pinceau pour la gare de Clarens»

M. Yann Krebs remercie la Municipalité pour sa réponse.

12.4 Réponse de la Municipalité à M. Jean-Bernard Kammer «PET à Montreux»

M. Jean-Bernard Kammer remercie la Municipalité pour sa réponse.

12.5 Réponse de la Municipalité à Mme Jocelyne Bouquet «nouvelle caisse de pensions pour le

personnel des VMCV et à M. Daniel Manzini «transfert de la caisse de retraite des VMCV de l'ASCOOP à la caisse de prévoyance PROFELIA»

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de sa réponse: «Je remercie la Municipalité pour sa

réponse.

La réponse m'interpelle sur certains points.

En page 2 point 2, vous relevez que la société PROFELIA gère notamment la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CEPV) et la Caisse intercommunale de pensions (CIP).

Je me suis donc intéressée aux taux de couverture de ces deux caisses affiliées à PROFELIA.

J'ai relevé sur les sites Internet de ces caisses les informations suivantes:

Le Rapport-Préavis 14/2009 disait que le degré de couverture à atteindre au 31.12.2008 était fixé à 79,52% et fin 2009 à 81,23%. Comme on peut le constater les deux caisses citées en exemple avaient fin 2008 un degré de couverture inférieur à celui d'ASCOOP.

En page 4, point 4, vous dites: Ainsi la solution choisie implique le versement d'un capital de 5,07 millions par l'employeur dans la nouvelle caisse permettant d'atteindre un taux de couverture de 90%...

Atteindre 90% de taux de couverture c'est très bien, mais la question que je me pose c'est où les VMCV ont-ils trouvé cette somme alors qu'il y a quelques mois on parlait de faillite de la société si les communes ne versaient pas les trois millions de recapitalisation?
Merci de m'éclairer sur ces points.»

M. Daniel Manzini relève que la réponse de la Municipalité amène d'autres questions.

M. Jacques Delaporte, municipal, signale que ce qui a été voté l'an dernier était nécessaire. Sans cette opération, le

changement de caisse n'aurait pas pu avoir lieu. Par contre, de vouloir comparer les taux de couverture des autres caisses n'a pas de sens.

M. Alexandre Staeger: «L'année dernière, nous acceptâmes, pressés par les circonstances, mais sans cacher nos états d'âme, d'augmenter le capital-actions des VMCV, de façon à ce que

ces derniers puissent assumer leur obligation d'assainissement de la caisse de pension ASCOOP.

Lors des travaux de la commission, la possibilité d'un changement de caisse fut étudiée. La réponse était invariablement la même: une sortie de l'ASCOOP était la plus onéreuse des solutions, puisqu'il eût fallu rembourser l'entier du découvert d'un coup. Notre Commune n'eût dès lors plus pu bénéficier des avantages du plan d'assainissement, qui prévoyait un échelonnement dans le temps des contributions des employeurs. Il nous avait aussi été expliqué qu'il n'y aurait certainement pas besoin de payer les prochaines tranches si la situation sur les marchés financiers s'améliorait. D'où l'intérêt de rester à l'ASCOOP. Bref, selon la Municipalité, c'est tout juste si l'option d'un changement de caisse paraissait devoir être prise en compte.

Et quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'appris le mois dernier que, subitement, d'un coup de baguette magique en quelque sorte, et sans que quiconque de notre Conseil en soit averti, les

VMCV avaient changé de caisse de pension! C'est à se demander s'il n'y a vraiment, comme le dit le dicton, que les imbéciles qui ne changent pas d'avis!

Bref, je n'arrive pas à m'expliquer pourquoi autant d'énergie fut dépensée l'année passée à nous persuader de rester à l'ASCOOP et à nous dissuader de changer de caisse. Pourtant, cette année, à en croire la communication municipale, le changement de caisse était un choix qui s'imposait quasiment de lui-même (sous réserve évidemment de l'accord des collaborateurs).

Et ce d'autant plus que, tant cette année-ci que l'année passée, c'est le même spécialiste (M. Reuse) qui a analysé les différentes solutions à disposition.

En effet, il y a deux ans, lors de l'adoption du préavis sur le rachat des VMCV, l'on nous avait expliqué que, certes, la caisse de pension avait eu quelques problèmes financiers, mais que la situation était sous contrôle: l'ASCOOP s'était dotée d'un plan d'assainissement, approuvé par l'autorité compétente.

L'année dernière, lorsqu'il s'était agit de revenir devant notre Conseil avec une demande d'augmentation de capital, l'on expliqua la mauvaise situation financière par l'évolution (négative) des marchés financiers. Je rappelle que l'entreprise était, selon la Municipalité, à deux doigts de faire faillite.

Aujourd'hui, c'est le même argument qui justifie le contraire! L'évolution (cette fois positive) des mêmes marchés financiers permet aux VMCV d'honorer leurs engagements auprès de l'ASCOOP. Et même plus! Grâce à la seule augmentation de capital consentie l'an passé, il y a maintenant assez d'argent pour sortir de la caisse de pension, ce qui semblait pourtant impensable l'année dernière. Autant dire que les marchés financiers ont la faculté de faire passer nos pauvres VMCV d'une situation proche de la faillite à une situation de quasi opulence. Mais ce qui m'effraie le plus, lorsque je lis dans la réponse: « ... a permis d'élaborer une solution assurant une consolidation durable de la situation.», c'est que je crains que l'on retienne aucune leçon du passé. A une époque où les marchés sont aussi volatiles que la nôtre, il convient de ne pas prendre une situation pour acquise.

De plus, le manque de transparence est une critique qui reste d'actualité. Comment se fait-il que, s'agissant un sujet aussi brûlant que celui de la caisse de pension des VMCV, la Municipalité n'ait pas suffisamment fait diligence pour nous informer spontanément et avant que la presse ne s'en charge? Malgré la réponse de notre Municipalité, ça, je n'arrive pas non plus à me l'expliquer.

En conclusion, et en référence à la recette de cuisine (jugée sulfureuse) que je nous avais concoctée l'année passée, je me permettrai de dire que cette affaire des VMCV me laisse toujours un goût amer sur le palais.»

M. Pierre Rochat aimerait qu'on apprenne à faire confiance. Pour M. Daniel Manzini, ce n'est pas une question de confiance. On ne peut pas travailler que sur des questions orales, mais sur des écrits.

12.6 Réponse de la Municipalité M. Stéphane Barbey «Opportunité de dresser un plan directeur communal sur l'implantation des antennes de téléphonie mobile»

M. Stéphane Barbey remercie la Municipalité pour les explications données. Il maintient son idée qu'on aurait dû faire un plan directeur des antennes, mais fera «contre mauvaise fortune bon cœur».

12.7 Réponse de la Municipalité à Mme Jocelyne Bouquet «fonctionnement du service de l'urbanisme», à M. Alain Imhof «Arbres ou bosquets: pourquoi trancher si brutalement» et à M. Emmanuel Gétaz «quelle explication au non-respect des droits de recours relatifs à la mise à l'enquête concernant la propriété des bosquets avec pour conséquence l'abattage des arbres du parc»

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de sa réaction face à la réponse de la Municipalité: «Dans sa réponse au 2ème alinéa du chapitre Chronologie des faits, on lit:

Le 2 mars 2010, le maître de l'ouvrage prend connaissance du permis de construire et des différentes clauses accessoires dont il est assorti.

Au vu de l'extrême sensibilité de ce dossier la Municipalité pourrait-elle renseigner le Conseil sur la teneur des clauses accessoires du permis de construire?

A mes questions:

Les règles ayant été enfreintes par le propriétaire et l'architecte, quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre à leur encontre?

et lorsqu'un propriétaire ou un architecte enfreint les règles, quelles sanctions la Municipalité applique-t-elle et quelles précautions prend-elle ensuite envers la personne ou la société fautive?

Je ne peux me satisfaire du:

Ainsi, les mesures qui devraient, le cas échéant, être prises envers les promoteurs le seront à la lumière des considérants de l'arrêt qui sera rendu dans le cadre du recours déposé par HELVETIA NOSTRA.

Si lorsqu'un promoteur bafoue pareillement la loi on parle de mesures «le cas échéant», les promoteurs à Montreux ont décidément encore de beaux jours devant eux!

La Municipalité devrait prendre les mesures immédiatement et indépendamment des considérants que la justice rendra dans le cadre du recours d'HELVETIA NOSTRA.

La Municipalité ne donne aucune explication sur l'oubli d'avertir les recourants.

Le promoteur a-t-il fait don à la commune des arbres abattus illégalement aux Bosquets pour permettre à la Municipalité de tenir encore longtemps une telle langue de bois?»

M. Emmanuel Gétaz relève que M. Pierre Salvi, syndic, n'assume pas de responsabilité dans cette affaire. Aucun mot ou excuse n'ont été présentés pour ne pas avoir averti les opposants que le permis de construire était exécutoire.

12.8 Interpellation de M. Michel Bongard au sujet des émissions lumineuses émises depuis

Territet et qui balayent régulièrement le ciel montreusien en fin de semaine

M. Michel Bongard donne lecture de son interpellation:

«On observe depuis pas mal de temps, en fin de semaine principalement, des rayons lumineux qui balaient le ciel montreusien pendant la nuit et qui paraissent émises depuis Territet.

Ces émissions lumineuses n'ont aucun caractère exceptionnel. A notre sens, elles constituent une atteinte au paysage nocturne de notre commune. Ce balayage du ciel est particulièrement agressif. On se demande à quoi il peut servir. Cette interpellation intervient suite à plusieurs remarques qui m'ont été transmises.

Dès lors je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. Ce balayage lumineux du ciel montreusien est-il connu de la Municipalité?
 2. Est-il soumis à autorisation?
 3. Si oui, une autorisation a-t-elle été délivrée?
 4. Si une autorisation a été délivrée, par qui a-t-elle été octroyée?
 5. Quelle est la position de la Municipalité sur ce type d'éclairage dont les effets sur la nature sont reconnus?
 6. La Municipalité entend-elle agir pour mettre fin à ces émissions lumineuses?
- Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.»

M. Pierre Salvi, syndic, signale que ce balayage lumineux est connu de la Municipalité. Le 30 octobre 2009, une autorisation a été octroyée pour novembre 2009; cette dernière n'a pas été reconduite, et elle a été retirée, car elle nuit au voisinage. Cette décision a provoqué l'intervention du propriétaire. La Municipalité a décidé de retirer cette autorisation le 11 mars 2010. Le recours a été enregistré en date du 29 avril 2010. M. Michel Bongard constate que la Municipalité s'est aussi préoccupée de ce problème. Une publication existe sur ces nuisances depuis 2005.

12.9 interpellation de M. Patrick Aubort sur la possibilité d'achat du château du Châtelard
M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

Dans le 24Heures d'aujourd'hui, nous apprenons les difficultés que traverse Monsieur Pierre-Hubert Fornerod,

aimable châtelain qui a accueilli notre conseil en ses murs en décembre 2008, ainsi que sa volonté depuis plusieurs années de vendre cette vénérable bâtisse.

Cet article nous rappelle aussi que le Peuple avait refusé son achat en 1976. Autre période, autres mœurs, autre situation financière! Aujourd'hui, avec la ville qui avance et les tristes affaires qui secouent notre microcosme, ne serait-il pas opportun de se reposer la question? Ce genre d'objet est-il mieux protégé en mains publiques ou en mains privées? N'y a-t-il pas ici une opportunité de conserver un monument historique avec son poumon de verdure? Si oui, qu'en ferait-on?

En considérant les quelques éléments ci-dessus, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Depuis quand la Municipalité sait-elle que le Château est à vendre?
- Pourquoi ce genre d'information n'a-t-il pas été évoqué lors de nos délibérations pour le nouveau PGA?

- Y a-t-il une volonté d'étudier la possibilité d'acquérir cette vénérable bâtisse avec ce qui lui reste comme terrain?

- Quel serait le prix de vente de ce château?
- Quelles sont les dimensions exploitables? Surfaces de plancher? Volumes? Distribution des pièces? Affectation des pièces? Surface de la cour? Possibilités de stationnement? Et surface du parc arboré?

- Quels sont les équipements (connexions internet, etc...) et les modifications qui ont été apportées depuis 1976?

- Dans quel état général se trouve ce bâtiment? Quelles seraient les travaux à prévoir pour sa remise en état selon les critères des monuments historiques?
- La municipalité a-t-elle une idée de la fonction que pourrait avoir un tel monument au sein de notre commune?

Il peut être répondu par écrit à mes questions.

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

M. Pierre Salvi, syndic, signale que l'interpellation demande beaucoup de travail pour la réponse. De plus les demandes souhaitées sont plus en main du propriétaire et non de la Municipalité. Mais tout sera fait au mieux pour y répondre.

13. Autres objets s'il y a lieu

La parole est à qui veut la prendre.

- Mme Jocelyne Bouquet s'interroge sur la non communication du Conseil communal: «Le 28 janvier 2009, j'ai déposé un projet de décision du Conseil, qui demandait au Conseil communal de prendre la décision de rompre immédiatement la collaboration avec Info-Ville Sàrl.

Le secrétaire municipal, en cours de séance et en accord avec le Président du Conseil, m'a dit que cette décision était du ressort du Bureau du Conseil et que ledit Bureau s'occuperait de traiter l'affaire.

Le Bureau du Conseil a, selon le PV du 25.02.2009, communiqué sa décision de rompre la collaboration avec Info-Ville Sàrl.

J'avais déposé ce projet en relation avec le Rapport-Préavis amendé sur les réalisations et

perspectives en matière de communication et réponse à mon postulat «Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux» (30/2008). Avec l'acceptation de ce Préavis amendé et voté par 60 voix contre 10 et 3 abstentions, un groupe de travail était à convoquer par le Bureau du Conseil, pour se pencher sur la collaboration du Conseil avec la Municipalité en matière d'information et de communication.

Et plus d'une année après, le groupe de travail qui aurait dû se pencher sur la collaboration avec la Municipalité n'a jamais été convoqué ni par l'ancien ni par l'actuel Président du Conseil, à savoir M. Salvatore Giannone et M. Pierre-André Spahn. Je viens d'apprendre ce soir que c'est maintenant chose faite. Le site Internet du Conseil communal n'est toujours pas tenu à jour: le dernier PV du Conseil figurant sur le site date d'octobre 2008 etc...

Nous constatons que la publication des PV du Conseil dans Montreux Info-Ville continue et entretient encore plus la confusion avec une publication des autorités. L'éditeur de Montreux Info-Ville ne semble pas avoir l'intention d'arrêter la publication des PV du Conseil, c